

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
GUY VEILLETTE	1.1 Maire	14 279	7 140	25 592	12 796
GILLES GAUTHIER	1.2 Conseiller	4 760	2 380		
NATHALIE JACOB	1.3 Conseiller	4 760	2 380		
KIM MONGRAIN	1.4 Conseiller	4 760	2 380		
CATHERINE BOURGET	1.5 Conseiller	4 760	2 380		
MICHEL LARIVIÈRE	1.6 Conseiller	4 760	2 380		
JOCELYN COSSETTE	1.7 Conseiller	4 760	2 380		

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).